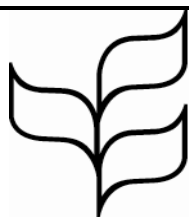




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RM/WS/2015/9/1
30 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

**ATELIER INFRARÉGIONAL DE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES
RAPPORTS FINANCIERS ET LA MOBILISATION
DES RESSOURCES POUR LES PAYS
FRANCOPHONES AFRICAINS**

Dakar, 1-2 décembre 2015

CONTEXTE ET PROGRAMME DE TRAVAIL

I. CONTEXTE DE L'ATELIER

1. Dans sa décision XII/3, sur la mobilisation des ressources, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté cinq objectifs pour la mobilisation des ressources (paragraphe 1) et un cadre de présentation des rapports financiers révisé (paragraphe 14 et 24), et a invité les Parties et les autres gouvernements à présenter un rapport sur cette question, par le biais des systèmes de présentation de rapports en ligne, dans la mesure du possible, d'ici le 31 décembre 2015. Il a aussi prié le Secrétaire exécutif d'organiser des ateliers sur ces questions, dans le but de poursuivre et de renforcer davantage sa collaboration avec les organisations et initiatives concernées, en vue de catalyser et d'appuyer la fourniture d'orientations techniques et un renforcement des capacités concernant l'établissement de rapports financiers, l'identification des besoins, des lacunes et des priorités en matière de financement, et l'élaboration de stratégies nationales de mobilisation de ressources, conformément au programme de travail relatif aux mesures d'incitation, sur la mise en œuvre des étapes pour la pleine opérationnalisation de l'Objectif 3 d'Aichi relatifs à la diversité biologique (paragraphe 32 a)).

2. Cet Atelier infrarégional de renforcement des capacités sur l'établissement des rapports financiers et la mobilisation des ressources s'inscrit dans le cadre d'une série d'ateliers et de webinaires de renforcement des capacités organisés par le Secrétariat de la Convention en réponse à la demande ci-dessus de la Conférence des Parties, et profite du soutien financier de l'Union européenne et du gouvernement du Japon.

3. L'atelier a pour but d'accroître la capacité des participants à appliquer les méthodologies, les cadres et les outils d'établissement des rapports financiers et de développement des plans financiers nationaux, en communiquant et en prenant connaissance des expériences à appliquer ces méthodologies, cadres et outils, et en offrant une orientation volontaire sur le sujet, en se fondant sur le rapport de l'atelier international d'experts techniques sur le sujet qui a eu lieu du 5 au 7 mai 2015 à Mexico.

4. L'atelier était précédé d'un webinaire offrant une courte introduction au cadre d'établissement des rapports financiers, le 9 novembre 2015. L'information technique nécessaire a été communiquée aux participants à l'atelier.

5. L'atelier international d'experts techniques mentionné ci-dessus a mis en évidence l'importance de développer davantage les processus d'établissement de rapports existants et les bases de données qui

s'y rapportent, à l'échelle internationale et à l'échelle locale, aux fins d'achèvement du cadre d'établissement des rapports financiers. Un des buts de la mobilisation des ressources adoptés par la Conférence des Parties invite les Parties à déclarer les dépenses nationales liées à la diversité biologique, ainsi que les besoins, les lacunes et les priorités en matière de financement, d'ici à 2015. L'atelier a fait référence en particulier à la Classification des activités de protection de l'environnement (CAPE) et son intégration dans les cadres d'établissement de rapports tels que le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), récemment adopté en tant que norme statistique internationale par la Commission de statistique de l'ONU, ou la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) et les rapports régionaux et internationaux connexes, dans le contexte de la quantification et de la déclaration des dépenses nationales liées à la diversité biologique.

6. À la lumière de ce qui précède, les gouvernements des pays de la sous-région ont été invités à nommer deux experts qui participeraient à l'atelier : un expert responsable de la mise en œuvre de la Convention, notamment en ce qui a trait à la mobilisation des ressources et/ou le développement de stratégies nationales de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique révisés, et un expert du service national de la statistique, ou d'une agence semblable, qui travaille à repérer et à compiler de l'information statistique sur les dépenses environnementales ou liées à la diversité biologique. Les pays suivants ont été invités à nommer des participants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo et Tunisie.

7. Le Secrétariat a émis une note à l'intention des participants contenant les détails de logistique et l'information sur le transport, les visas exigés, l'hébergement et autres questions relatives à l'atelier. L'atelier se déroulera en français.

8. La mise en commun d'information propre au pays, surtout en matière d'expérience pratique et de bonnes pratiques, sera déterminante du succès de l'atelier. Cela dit, l'atelier aura recours à des présentations et des périodes de questions afin de présenter les concepts, outils et mécanismes pertinents, des discussions visant à évaluer l'applicabilité de ces concepts, outils et mécanismes dans le contexte infrarégional, et du travail en petits groupes afin de mieux comprendre et de faire avancer l'application possible de ces concepts, outils et mécanismes.

9. Dans le cadre de leurs préparatifs pour l'atelier, les participants sont encouragés à prendre connaissance du cinquième rapport national de leur pays et de l'état de révision actuel de leur stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique, et aussi de leur plan national de mobilisation des ressources. Les participants pourraient souhaiter examiner les points suivants à la lumière de questions contenues dans le cadre d'établissement des rapports financiers : i) établissement de la valeur et intégration de la diversité biologique aux priorités ou plans de développement nationaux, ii) identification et évaluation des dépenses nationales (publiques et privées) liées à la diversité biologique, iii) définition et évaluation des besoins, des lacunes et des priorités en matière de financement, iv) mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique auprès de diverses sources et développement de plans financiers nationaux pour la diversité biologique.

10. L'inscription des participants débutera à 8 h 30, le mardi 1^{er} décembre 2015, à l'hôtel Onomo, à Dakar.

II. PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Heure	Atelier
1^{er} JOUR	
8 h 30	Inscription
9 h	Bienvenue et ouverture Allocution du représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique Allocution du représentant du gouvernement du Sénégal
9 h 15	Introduction personnelle des participants, aperçu des objectifs et déroulement de l'atelier
9 h 45	Continuité internationale de la diversité biologique Présentation Période de questions; débats
10 h 30	Pause-café/thé
11 h	Travail en petits groupes : Utilisation de la base de données du CSR de l'OCDE (exercice)
11 h 30	Évaluation des dépenses liées à la diversité biologique Présentation : Méthodologies et orientation de l'atelier de Mexico; liens avec les classifications statistiques et travaux connexes Période de questions; débats
12 h	Pause repas
13 h 30	Évaluation des dépenses liées à la diversité biologique (suite) Travail en petits groupes : Utilisation des cadres de statistique pour évaluer les dépenses liées à la diversité biologique; vers une correspondance ou une liste indicative
15 h	Pause-café/thé
15 h 30	Rapports des petits groupes; débats de groupe Définition des premiers résultats et des besoins de débats plus approfondis
17 h	Fin de la journée
2^e JOUR	
9 h	Évaluation des besoins de financement : Établissement des coûts des SPANDB Présentation : Méthodologies et orientation de l'atelier de Mexico Travail en petits groupes : Passage des objectifs stratégiques aux activités dont le coût peut être établi (exercice)
10 h 30	Pause-café/thé
11 h	Commentaires sur l'exercice Table ronde en cours sur la révision des SPANDB et l'établissement des coûts des SPANDB
12 h	Pause repas
13 h 30	Vers les plans financiers nationaux : Mécanismes de financement de la diversité biologique Les mécanismes de financement de la diversité biologique : Les travaux de la Convention Période de questions; débats

Heure	Atelier
15 h	Pause-café/thé
15 h 30	Table ronde sur le développement des plans financiers : Prochaines étapes; défis restants
16 h 30	Évaluation et clôture
17 h	Fin de l'atelier
